

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze -
Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdetrièves.fr

2023/09

56

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET TROIS, le 30 janvier, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 24 janvier 2023

Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Fabienne Croze, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Marc Giraud.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Pierre Agresti.

Pouvoirs : Gilles Barbe à Danielle Montagnon, Ménéghin-Caprio Véronique à Caroline Fiorucci.

Votants : 36

Pour : 36

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA SDH ET LA CCT DANS LE CADRE DE JARDINS COLLECTIFS

Par délibération du 7 juin 2021, le Conseil de la Communauté de Communes du Trièves a approuvé le lancement de l'opération « Accompagnement à la mise en place d'un jardin partagé à Monestier-de-Clermont ». Ce projet a été soutenu financièrement par l'Etat, puis par le Département après une nouvelle délibération du Conseil le 17 octobre 2022.

Ces financements ont permis la réalisation d'une étude de faisabilité et de mise en œuvre, avec la sélection de plusieurs terrains possibles pour des jardins collectifs (formule ouvrant des contenus plus larges que « jardins partagés » selon échanges avec les habitants), dont deux terrains de la Société Dauphinoise de l'Habitat (SDH) sur les sites dénommés par elle « l'Oche » et « les Carlares », à Monestier-de-Clermont. La concertation avec les habitants, dont les locataires de la SDH, peut donc se poursuivre, sous réserve de la signature d'une convention d'objectifs entre la CCT et la SDH, relative à l'utilisation de ces terrains.

Il est proposé d'autoriser le Président de la CCT à signer cette convention d'objectifs et les documents contractuels qui suivront (convention d'usage plus précise, et conventions de gestion avec chaque habitant jardinier).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'objectifs et les documents contractuels qui suivront (convention d'usage plus précise et conventions de gestion avec chaque habitant jardinier) et tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 30 janvier 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 31/2/23 et de sa publication 31/2/23